

## L'abbé Guy Pagès gêne l'évêché de Paris

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Eglise en France](#), [Islam](#), [Perepiscopus](#)

**Date :** 16 janvier 2012



L'abbé **Guy Pagès** fait partie de ces prêtres sans ministère (car il est bien connu que la France compte beaucoup trop de prêtres...) qui finissent par trouver seuls un apostolat. Ce dernier a choisi internet, où il diffuse des vidéos sur la foi catholique mais aussi sur le Coran et l'islam. Ces vidéos ont un certain succès (la télévision égyptienne Al-Hayat lui a consacré une émission d'une heure et demie, le 5 décembre 2011) et commencent à embarrasser l'évêché car elles ne s'inscrivent pas dans la ligne irénique du SRI, le Service qui met la foi sous le boisseau pour discuter avec les musulmans...

Un fidèle, intrigué par ces vidéos, a écrit au cardinal Vingt-Trois pour savoir si l'abbé Pagès était vraiment un prêtre catholique. En effet, voir un prêtre dans la force de l'âge, faire de l'apostolat sur internet, sans paroisse, c'est quelque chose de "louche". Le cardinal a demandé au vicaire général, **Mgr Michel Aupetit**, de répondre. Le courrier, daté du 17 septembre 2010, [est en ligne ici](#). C'est une condamnation sans appel et en même temps un aveu d'impuissance. Condamnation, car elle accuse l'abbé de rigidité, de s'être fait influencer par les "intégristes", de désobéissance, d'excès... Et en même temps impuissance car lorsque un prêtre s'écarte vraiment de la foi catholique, un évêque peut tout à fait le condamner. Ici, rien de cela. Et pour cause : si l'archevêque le condamne, il faut un procès, car il y a un droit dans l'Eglise. Sûrement suivi d'une procédure d'appel, auprès de Rome, si l'abbé estime que son droit a été bafoué. Et l'archevêque n'est pas certain d'être dans son droit... Alors plutôt que de perdre un procès, et la face, l'évêché préfère laisser pourrir la situation en ne confiant pas de mission à l'abbé Pagès, sans pour autant le condamner. En espérant qu'il aille chercher ailleurs, un diocèse qui l'accueillera. C'est ainsi que l'on se débarrasse des prêtres qui dérangent, à Paris.

La lettre de Mgr Aupetit a été divulguée sur internet, ce qui a mis le vicaire en colère. Car avec

cette lettre, l'abbé Pagès peut aller plaider sa cause. Mgr Michel Aupetit a donc publié le 15 décembre 2011 [un démenti](#), qui ne trompe personne. Néanmoins, il est obligé d'écrire que l'abbé Guy Pagès est prêtre de l'Eglise catholique et qu'il n'est pas destitué. Il précise même que sa mission sur internet lui a été confiée par ses supérieurs en 2008 et que l'abbé a obéi à une injonction, suite à une vidéo excessive. Et Mgr Aupetit se limite à condamner les commentaires excessifs des lecteurs qui réagissent aux vidéos.

L'abbé Pagès peut donc poursuivre sa mission sur internet de façon tout à fait légitime. Comme quoi, internet permet de libérer la parole, même dans l'Eglise qui est en France.